



## Rapport

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION DES

# déchets ménagers et assimilés

# 2022



# PRÉAMBULE

*Conformément à l'article D2224-1 et suivants du CGCT, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés».*

*Ce rapport annuel vise un double objectif :*

 *rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;*

 *permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.*

*Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique «environnement» de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.*

# LES INDICATEURS TECHNIQUES



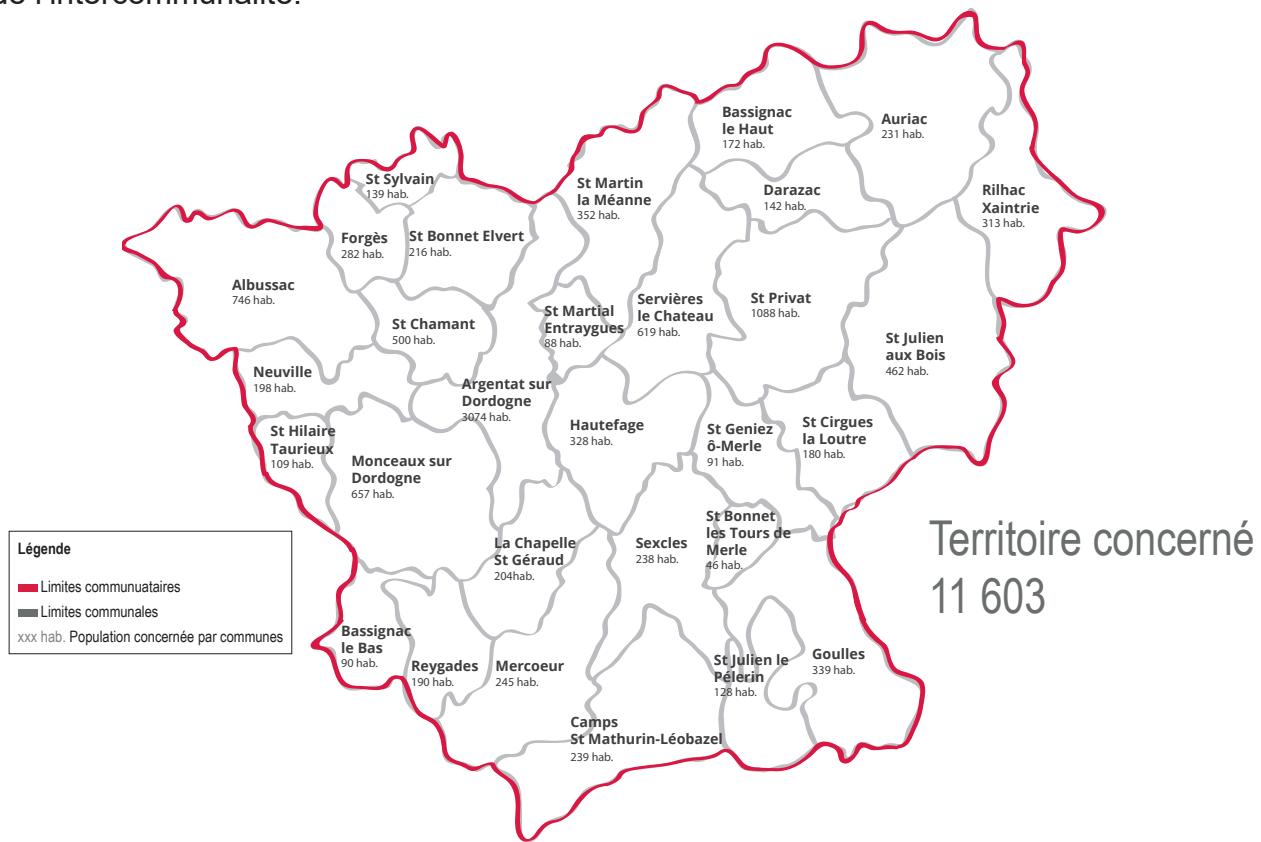
## 1 Le territoire desservi

### a. Présentation du périmètre

La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, créée en au 1er janvier 2017, œuvre pour le développement de ce territoire du sud-est corrézien, composé de 30 communes pour près de 11 500 habitants.

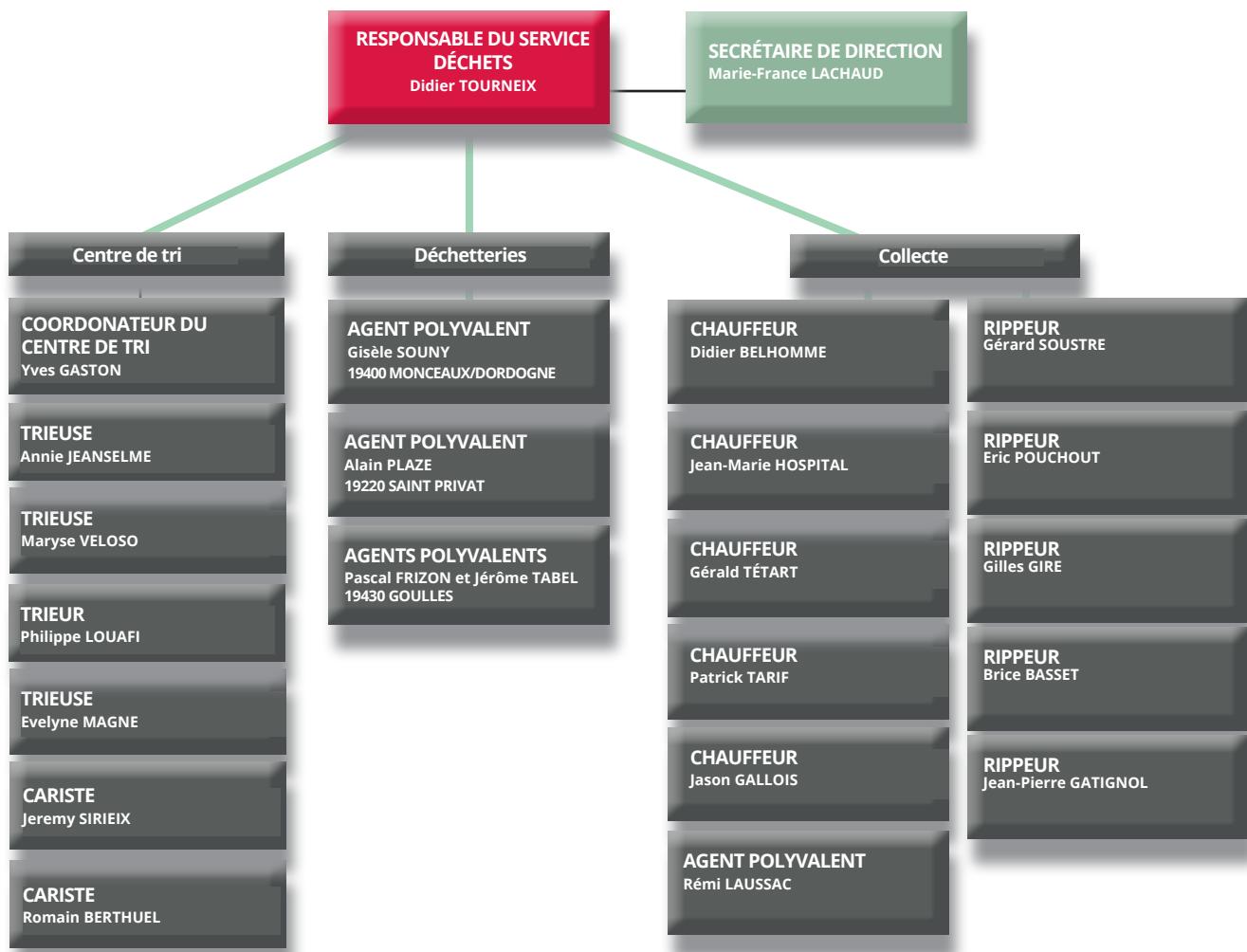
A la recherche permanente d'un équilibre harmonieux entre préservation de l'environnement, cohésion sociale et développement économique, la communauté de communes présente la particularité d'être composée de communes rurales à habitat dispersé, avec de nombreux hameaux. Seule Argentat-sur-Dordogne se distingue avec un centre-bourg plus important, constituée de quelques immeubles collectifs et, dans une moindre mesure, Saint-Privat.

La compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est communautaire depuis 2017. Ce service est ainsi assuré sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité.



La communauté de communes emploie une centaine d'agents et agit en s'appuyant sur trois pôles : le pôle service à la population, le pôle ressources et attractivité et le pôle aménagement et environnement.

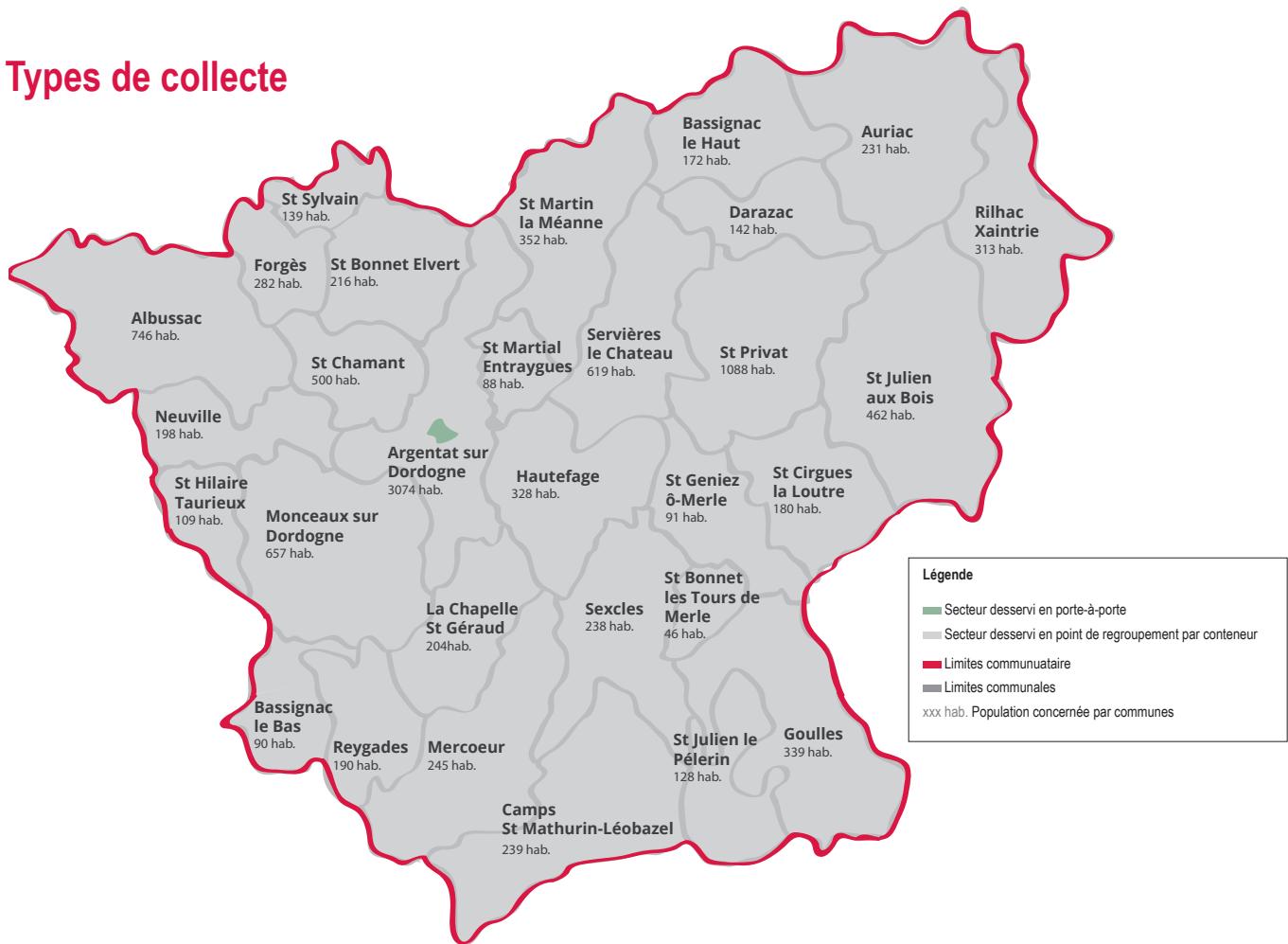
Le service déchets appartient à cette dernière direction. Le responsable du service assure l'encadrement de 23 agents, répartis de la manière suivante :



Un nouvel organigramme du service Déchets a été approuvé par le comité technique du 18 octobre 2022. Il est néanmoins applicable que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La collecte des déchets est gérée en régie par la communauté de communes sur la totalité de son périmètre. Le traitement des déchets est, quant à lui, délégué au SYTTOM 19.

## Types de collecte



Déchets pris en charge par le service	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	Verre	Déchets verts
Point de regroupement par conteneurs				
Points d'Apport Volontaire				
Déchetterie*				

\* Ferraille, bois, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux, meubles, gravats, piles, lampes, ampoules, déchets viande, huile de vidange, alimentaire.

# 2 La prévention des déchets

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

Les collectivités ont l'obligation, depuis 2012, d'être couvertes par un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne (et avant elle le SICRA) n'avaient, jusqu'en 2022 pas réalisé un tel document.

Pour autant, le conseil communautaire a décidé de s'engager dans la réalisation d'un PLPMA. Il l'a prescrit par délibération n° 2021-007 du 11 mars 2021. Il a également décidé de constituer une Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) à la composition élargie. Trois collèges (élus, institutionnels et société civile) rassemblant plus de 25 personnes ont ainsi intégré cette commission.

Après avoir réuni à quatre reprises la CCES, organisé une réunion publique et une consultation publique, le PLPDMA a été adopté par le conseil communautaire du 19 mai 2022 pour une durée de 6 ans.

## Nombre de prêts(locations broyeurs



	PRIMO, diamètre 3cm, se transporte dans un véhicule	MINOR, diamètre 4cm, nécessite une remorque	BIO 190, diamètre 7cm, nécessite un crochet d'attelage	Total
2017	12	28	12	52
2018	11	10	45	66
2019	13	21	32	66
2020	11	15	49	75
2021	4	14	41	59
2022	3	11	20	34

PRIMO et MINOR : 20,60 € pour la période, 48h maxi

BIO 190 : 41,20 € pour la période, 48h maxi

Plein de carburant fait au départ et au retour

Documents à fournir :

Justificatif de domicile, responsabilité civile (assurance habitation), chèque de caution de 300 euros, chèque de location.

## Nombre de vente de composteurs

			Total
	Composteur de 345 L, 20,60 € + 1 bio seau de 7 litres offert	Composteur de 620 L, 41,20 € + 1 bio seau de 7 litres offert	
2017			
2018	44		44
2019			
2020	44		44
2021	44	10	54
2022	38	2	40

### VENTE DE COMPOSTEURS

2 tailles de composteurs

(345 litres au prix de 20,60 euros et 620 litres au prix de 41,20 euros).

## 3 La collecte des déchets : organisation et bilan

### a. Equipements disponibles liés à la collecte

	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Plastiques Papiers Cartons 	Encombrants 	Déchets dangereux 	Verre 
Nombre de contenants disponibles	2 colonnes et 1 480 containers	36 colonnes et 1 311 containers	3	3	84 colonnes
Type de contenant	Pav Colonne	Pav Colonne	Benne en déchetterie	Armoire en déchetterie	Pav Colonne
Ratio : nombre de contenants/habitant	1 contenant /7,9 habitants	8,69	3 902	3 902	135,66
Tonnage collecté	3 200	551	287	11	516

## *b. Organisation de la collecte*

	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
		
Population desservie	11 603	11 603
Tonnage annuel	3 199	551
Distances parcourues pour la collecte	80 262 km	38 844 km
Couleur couvercle	Vert foncé	Jaune/Bleu

### c. Fréquence de la collecte

#### Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

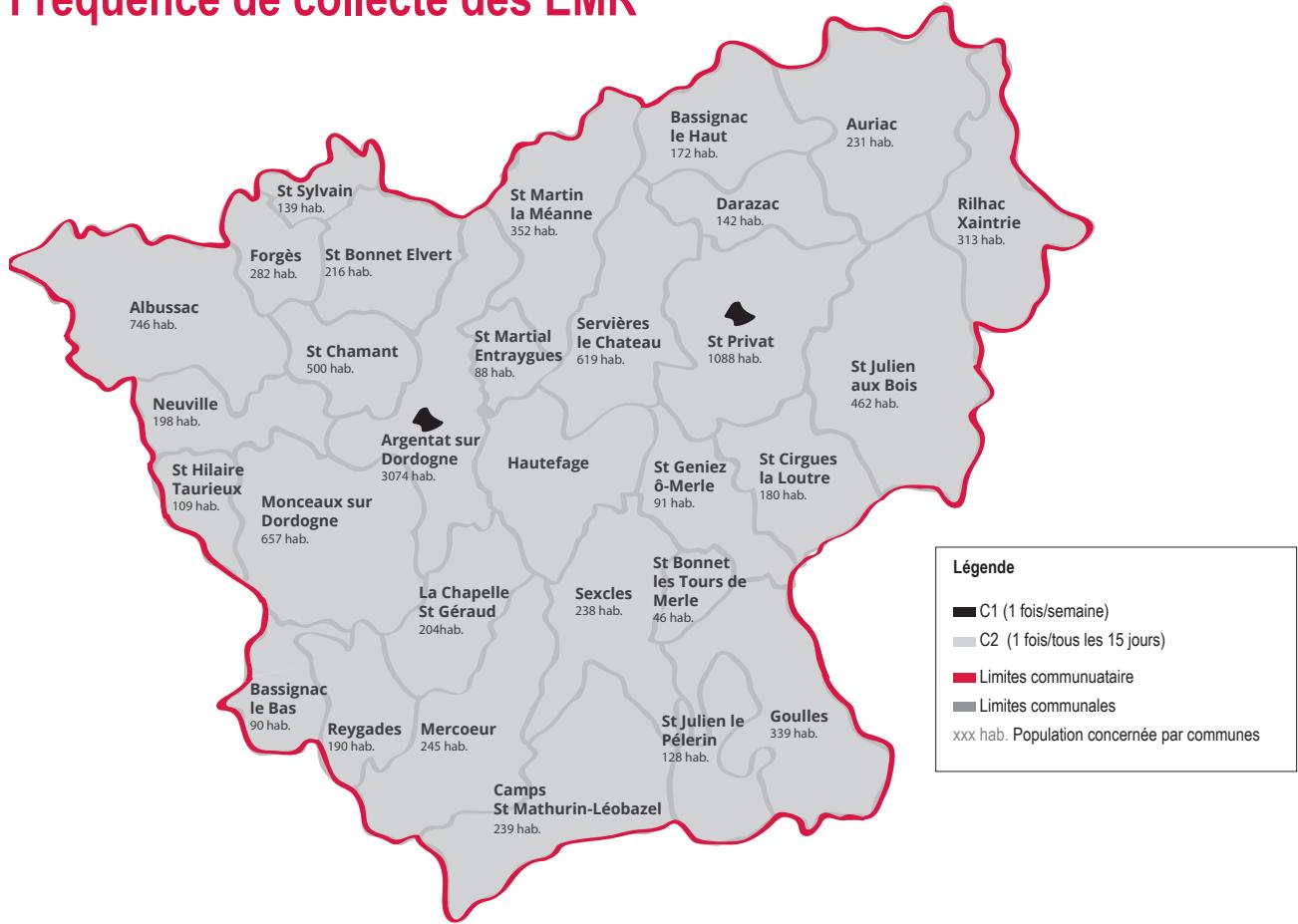
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALBUSSAC					
ARGENTAT					
<i>Saint-Bazile-de-la-Roche</i>					
<i>Ecarts</i>					
<i>Villages</i>					
<i>Centre-ville</i>					
AURIAC					
BASSIGNAC LE BAS					
BASSIGNAC LE HAUT					
CAMPS SAINT MATHURIN					
LA CHAPELLE ST GERAUD					
DARAZAC					
FORGES					
GOULLES					
HAUTEFAGE					
<i>Broquerie - les Taules</i>					
<i>Glény - Graffeuil - La Gane - Garel</i>					
MERCOEUR					
MONCEAUX/DORDOGNE					
<i>Bourg</i>					
<i>Villages</i>					
NEUVILLE					
REYGADES					
RILHAC XAINTRIE					
SAINT BONNET ELVERT					
SAINT BONNET LES TOURS					
SAINT CHAMANT					
SAINT CIRGUES LA LOUTRE					
SAINT GENIEZ O MERLE					
SAINT HILAIRE TAURIEUX					
SAINT JULIEN AUX BOIS					
SAINT JULIEN LE PELERIN					
ST MARTIAL ENTRAYGUES					
SAINT MARTIN LA MEANNE					
SAINT PRIVAT					
<i>Bourg</i>					
<i>Villages</i>					
SAINT SYLVAIN					
SERVIERES LE CHÂTEAU					
SEXCLES					

## Collecte des emballages menagers recyclables (EMR)

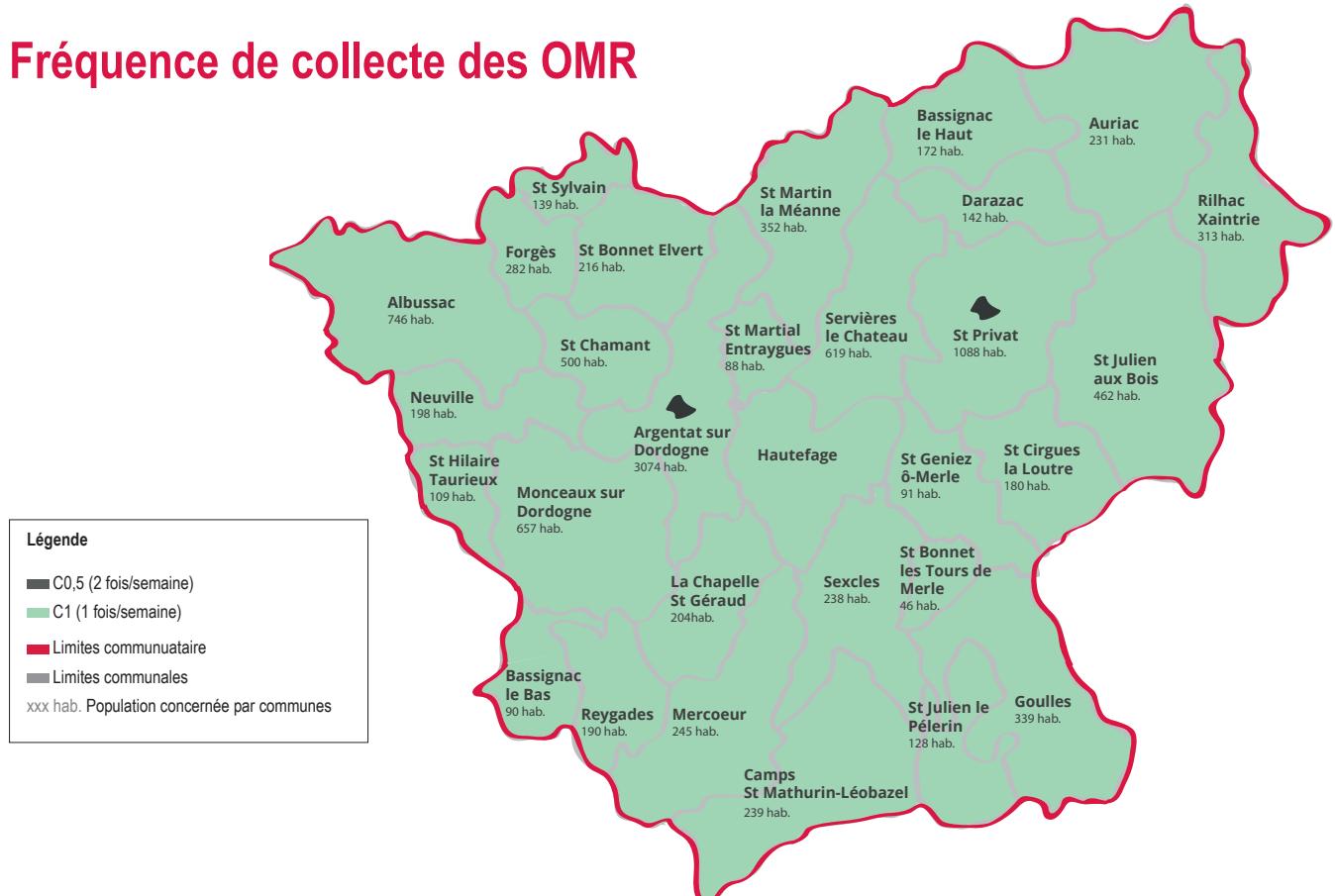
	SEMAINES PAIRES				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>ARGENTAT</b>					
<i>Saint-Bazile-de-la-Roche</i>					
<i>Ecarts</i>					
<i>Villages</i>					
<i>Bourg</i>					
<b>AURIAC</b>					
<b>BASSIGNAC LE HAUT</b>					
<b>DARAZAC</b>					
<b>HAUTEFAGE</b>					
<i>Glény - Grafeuil - La Gane - Garel</i>					
<b>MONCEAUX/DORDOGNE</b>					
<b>NEUVILLE</b>					
<b>RILHAC XAINTRIE</b>					
<b>SAINT CIRGUES LA LOUTRE</b>					
<b>SAINT GENIEZ O MERLE</b>					
<b>SAINT HILAIRE TAURIEUX</b>					
<b>SAINT JULIEN AUX BOIS</b>					
<b>ST MARTIAL ENTRAYGUES</b>					
<b>SAINT MARTIN LA MEANNE</b>					
<b>SAINT PRIVAT</b>					
<i>Bourg</i>					
<i>Villages</i>					
<b>SERVIERES LE CHÂTEAU</b>					

	SEMAINES IMPAIRES				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>ALBUSSAC</b>					
<b>ARGENTAT</b>					
<i>Saint-Bazile-de-la-Roche</i>					
<i>Ecarts</i>					
<i>Villages</i>					
<i>Centre-ville</i>					
<b>BASSIGNAC LE BAS</b>					
<b>CAMPS SAINT MATHURIN</b>					
<b>LA CHAPELLE ST GERAUD</b>					
<b>FORGES</b>					
<b>GOULLES</b>					
<b>HAUTEFAGE</b>					
<i>Broquerie - les Taules</i>					
<b>MERCOEUR</b>					
<b>REYGADES</b>					
<b>SAINT BONNET ELVERT</b>					
<b>SAINT BONNET LES TOURS</b>					
<b>SAINT CHAMANT</b>					
<b>SAINT JULIEN LE PELERIN</b>					
<b>SAINT PRIVAT</b>					
<i>Bourg</i>					
<i>Villages</i>					
<b>SAINT SYLVAIN</b>					
<b>SEXCLÉS</b>					

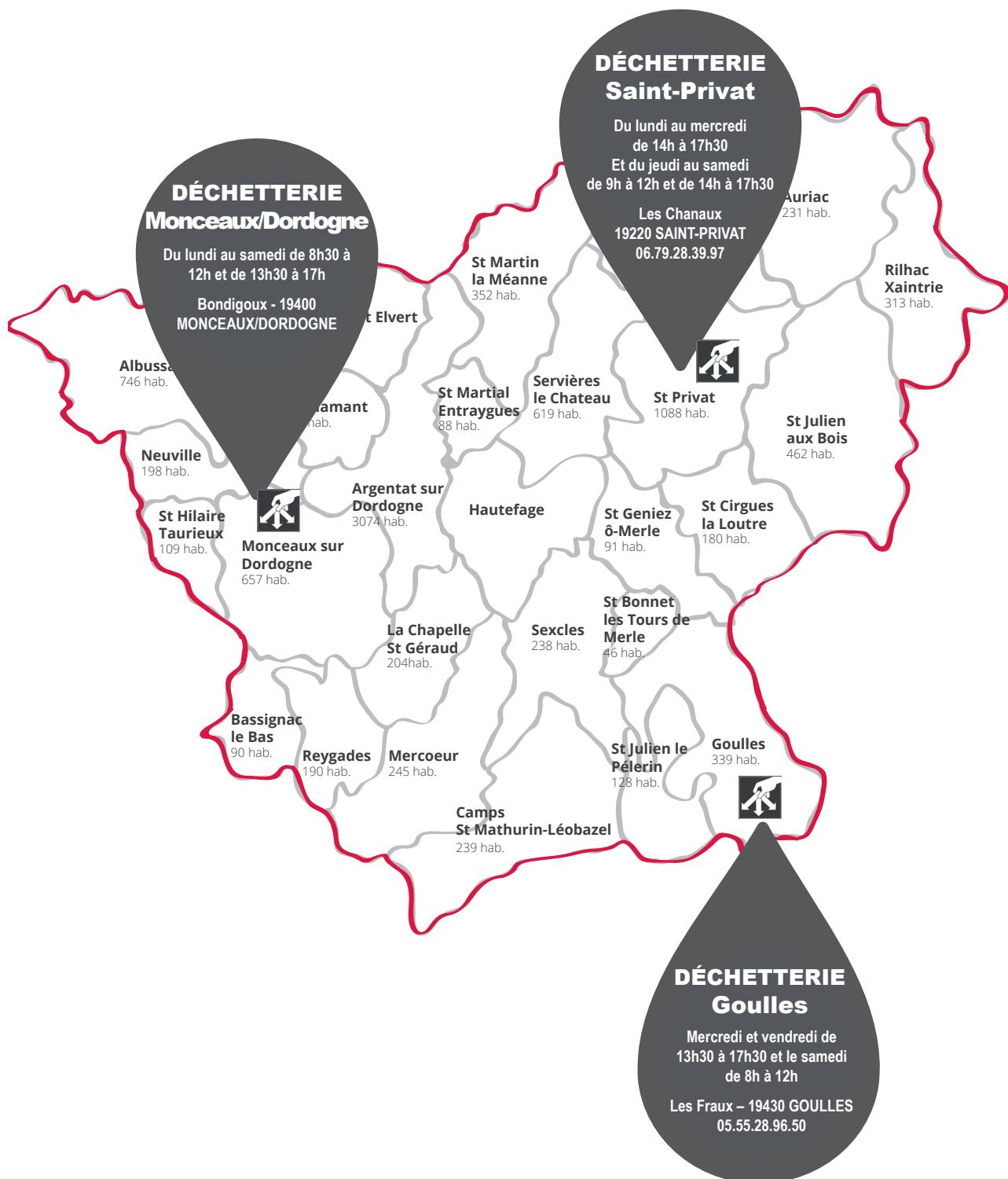
## Fréquence de collecte des EMR



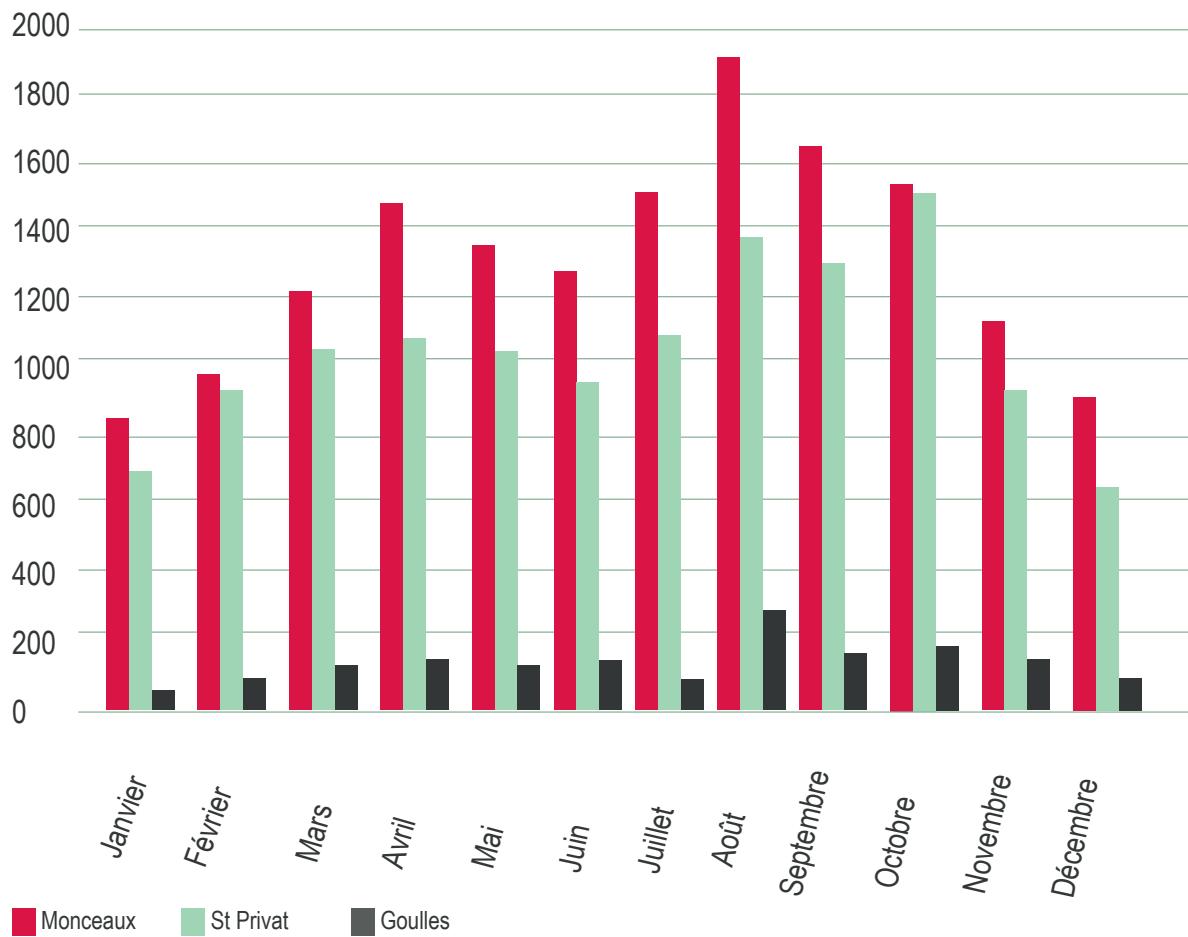
## Fréquence de collecte des OMR



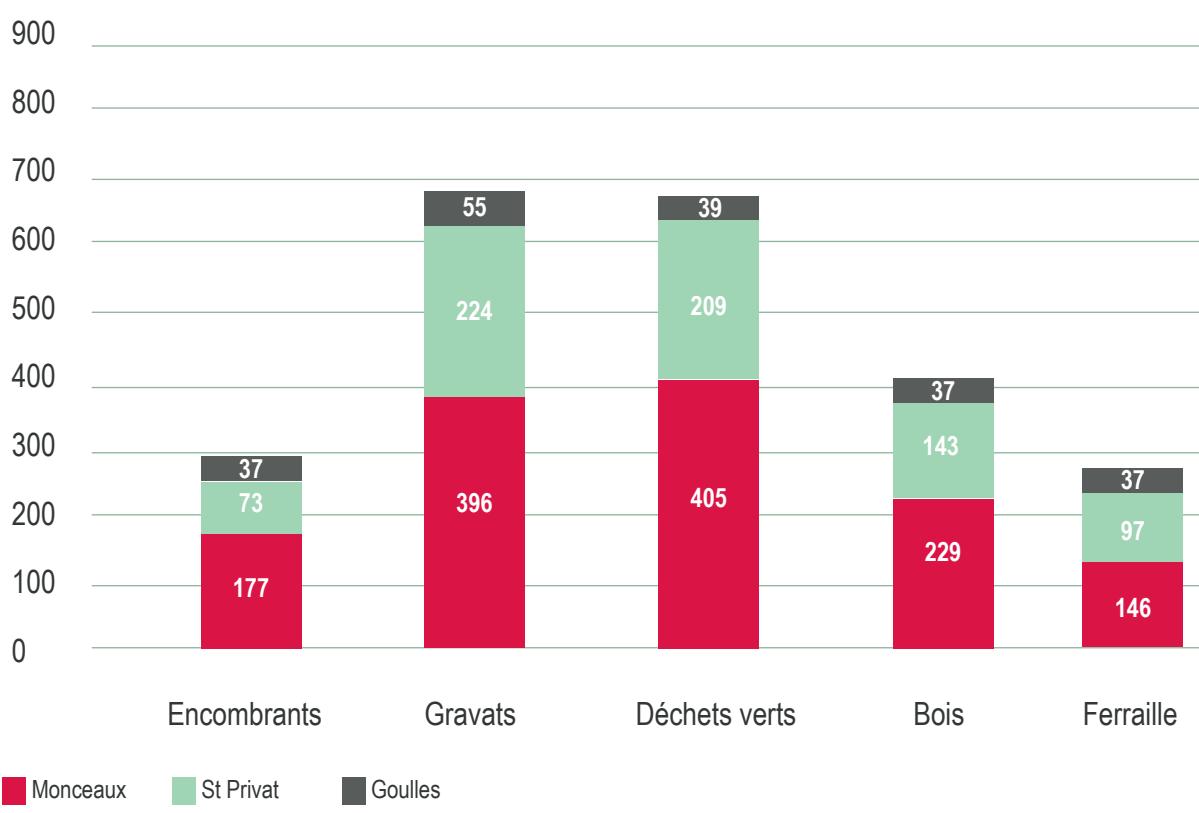
## d. Focus sur les déchetteries



## Fréquentation des déchetteries

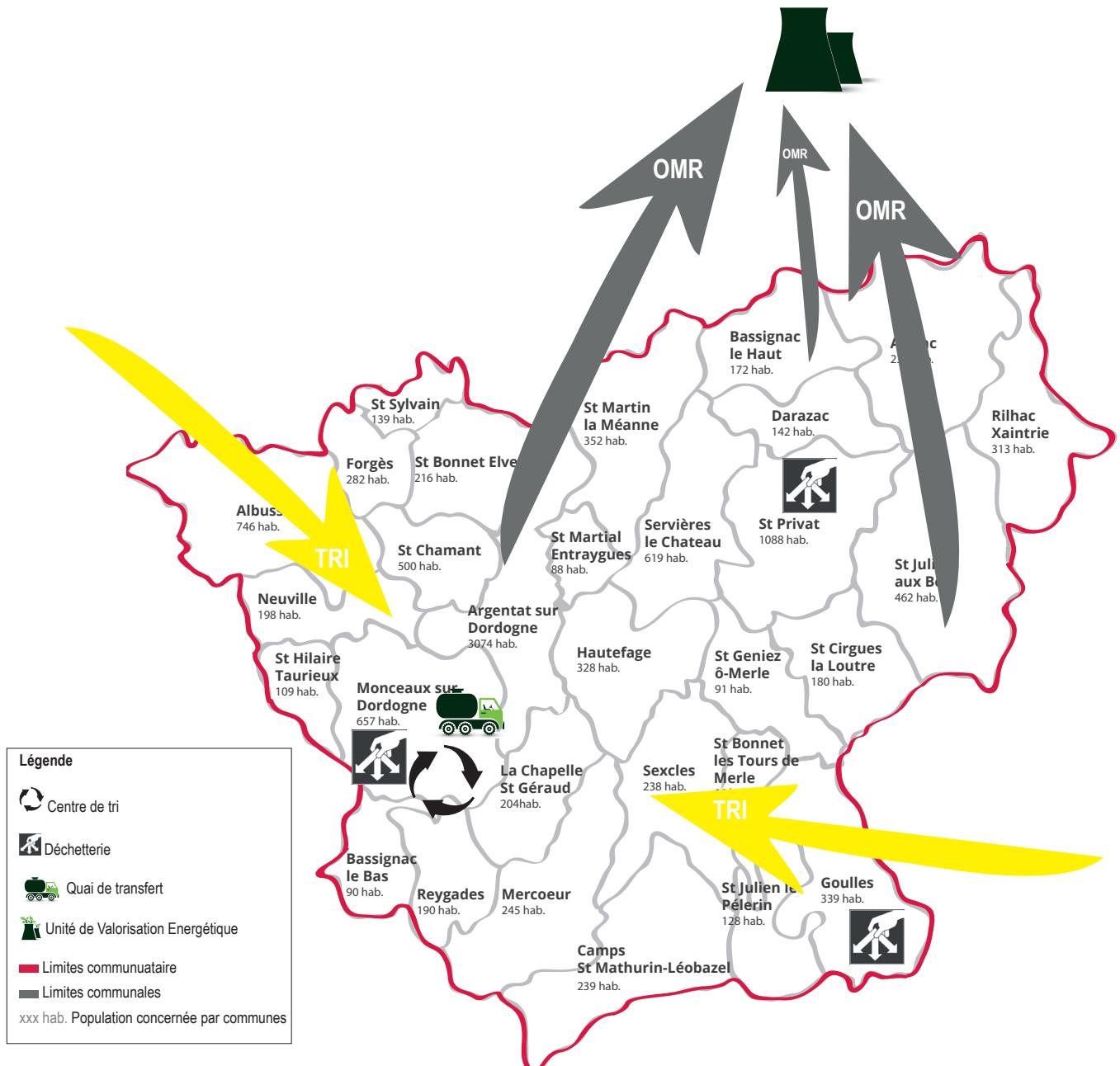


## Matériaux collectés en déchetteries (tonnes)



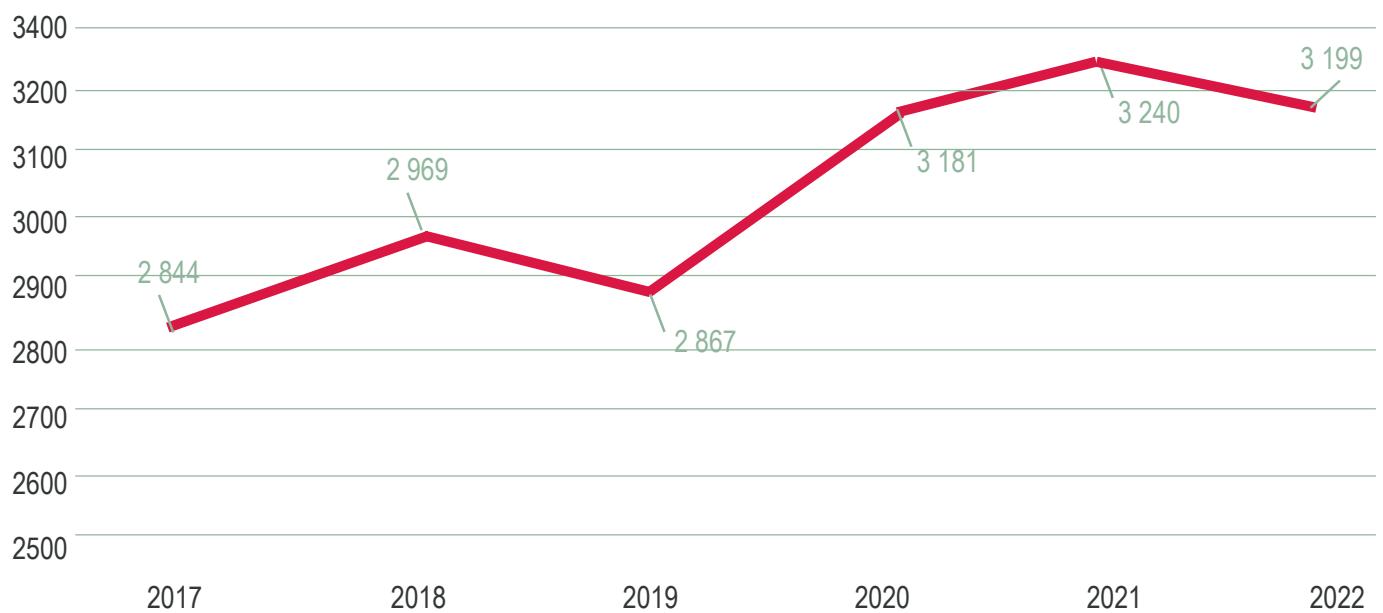
# 4 Le traitement des déchets : organisation et bilan

## a. Localisation des unités de traitement

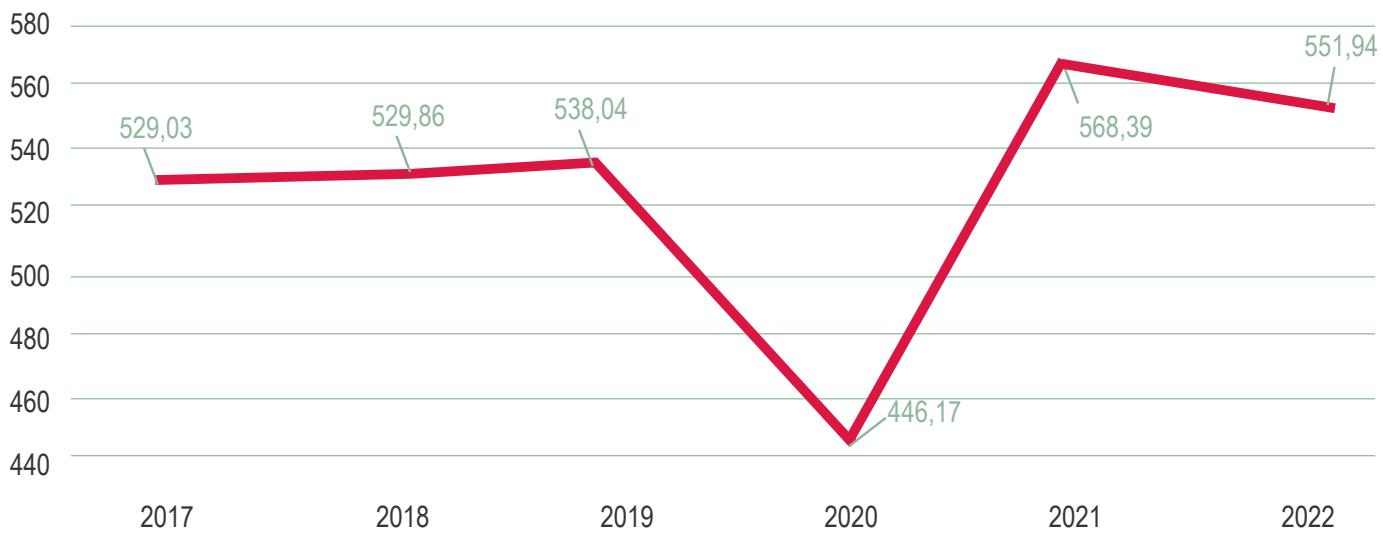


## b. Capacités et tonnages traités

### Ordure ménagères (tonnes)

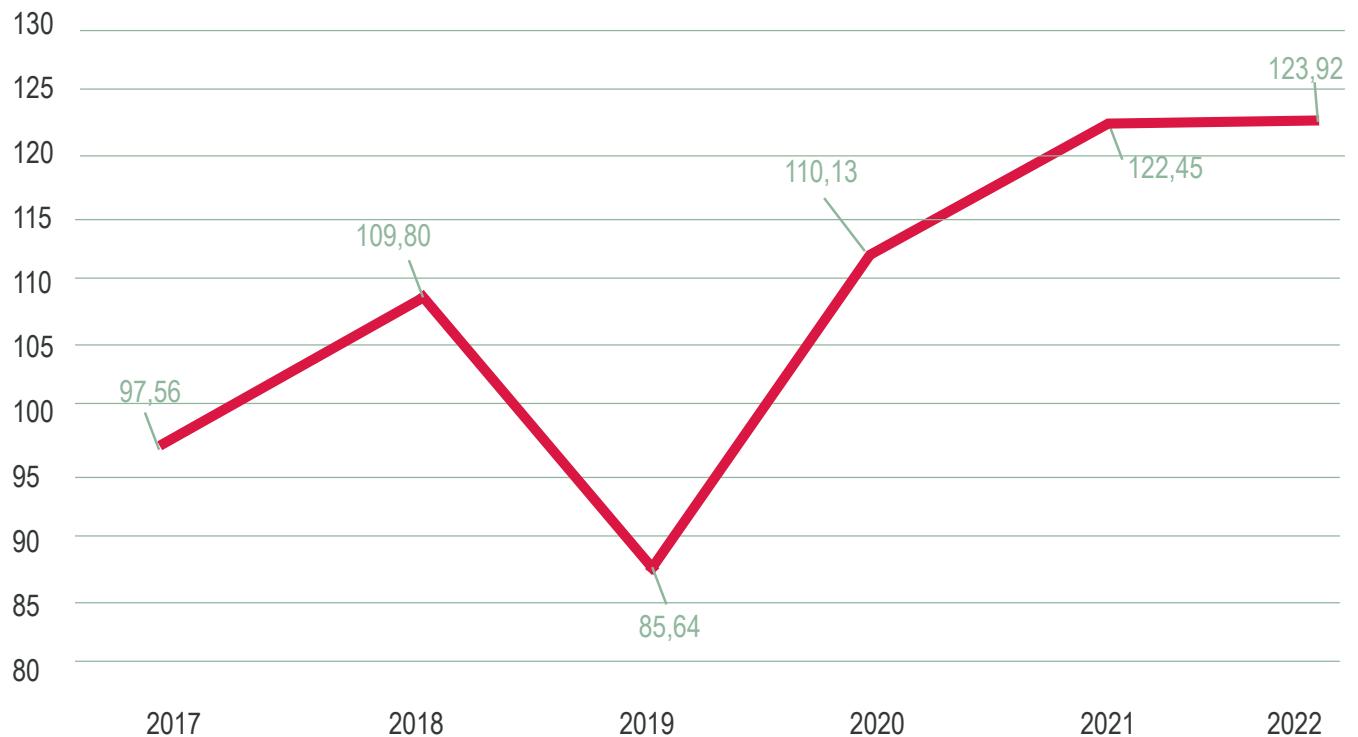


### Tri sélectif (tonnes)



### c. Refus de tri et performance

#### Refus 2017 à 2021 (tonnes)



# LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS



## 5 Modalités d'exploitation du service public *a. Les modalités*

	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Emballages Ménagers Recyclables (EMR) 	Verre 	Déchetterie 	Déchets des professionnels cartons 
Fréquence	C0,5 à C1 2 fois/semaine (centre villes Argentat et St Privat) - et 1 fois/semaine	0,5 2 fois/semaine (centre villes Argentat et St Privat) - et 1 fois/semaine	1/mois	C1 à C5	C2
Collecte	PDR PAV Régie	PDR PAV Régie	PAV Régie	Bennes Régie	PAP Régie
Transport	Géré par le SYTTOM 19	Régie	Régie	Régie	Délégué à entreprise privée
Traitement	Géré par le SYTTOM 19	SYTTOM	Délégué à entreprise privée	Prestation de service et SYTTOM	SYTTOM

**b. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises**

	Nature de la prestation	Montant 2022 des prestations en € TTC	Evolution 2021/2022
PONTY COMPOST	Déchets verts, bois	43 426,05	+ 1,52 %
SYTTOM 19	Encombrants	29 339,52	+ 10,05 %
ARBRE	DMS	21 039,56	+ 37,50 %
SEVIA	Huiles noires	1 356	+ 150 %
SOPA	Déchets de viande	1 356,77	+ 19,43 %
ALCYON	Pneus	1 068	- 95,06 %

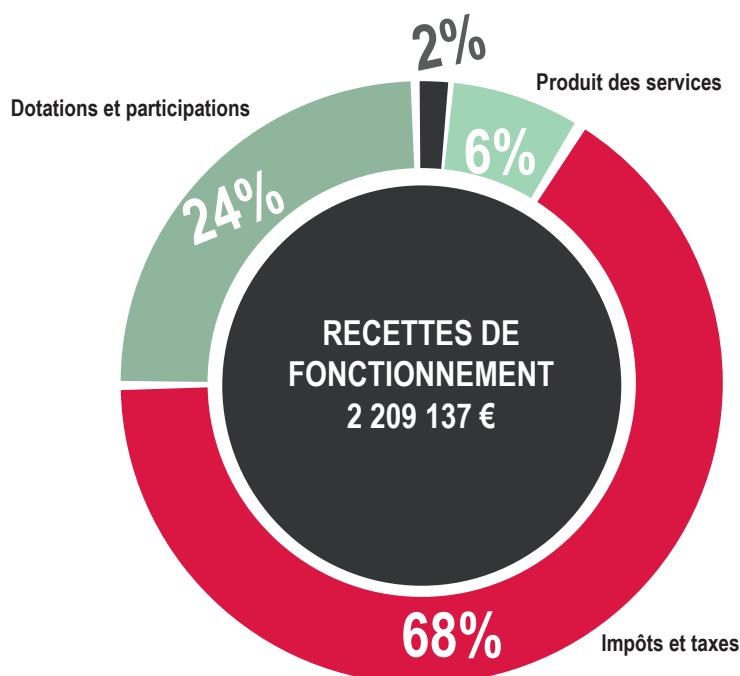
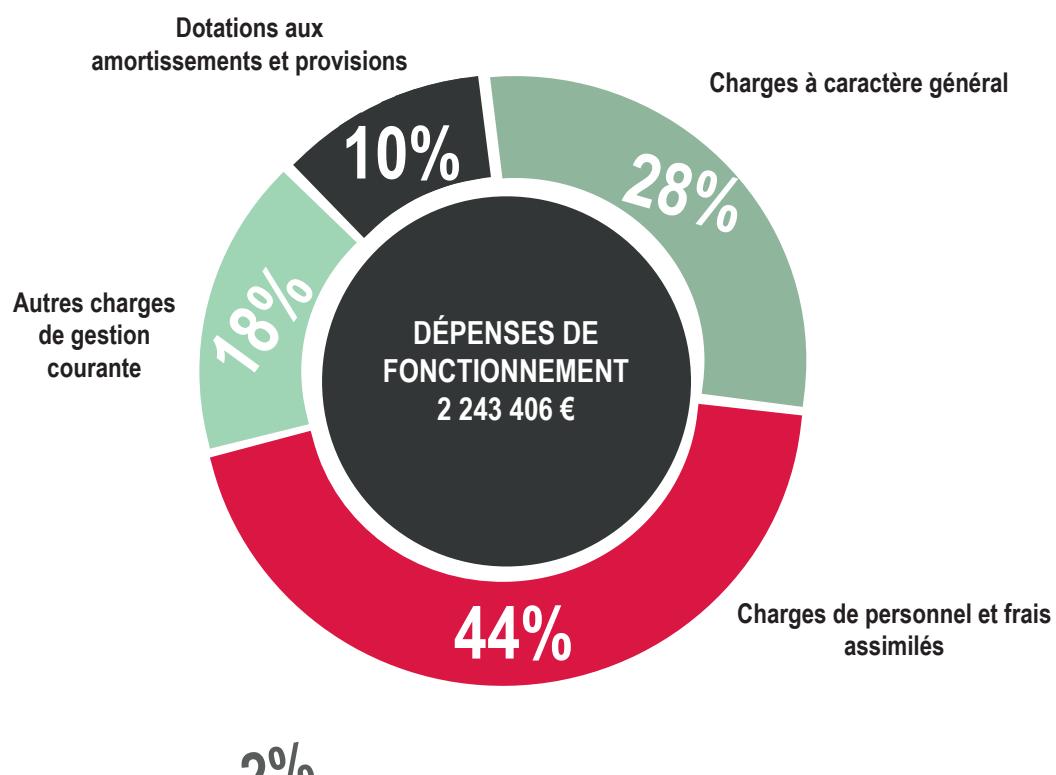
# 6

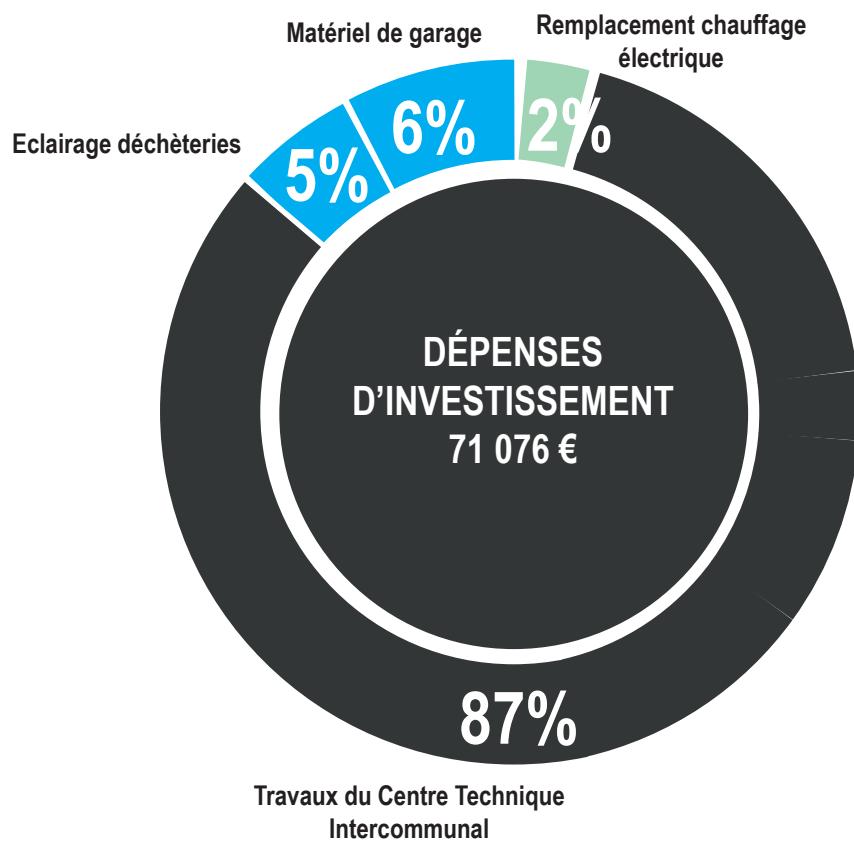
## Budget et coût du service

### a. Montant annuel en fonctionnement et investissement

Le compte administratif 2022 "déchets" présente un déficit de fonctionnement de 34 263,06 €. L'augmentation des dépenses de carburant (+ 25,61 %), des dépenses d'incinération des ordures ménagères (+ 3,69 %) et des dépenses d'entretien et réparation du matériel roulant (+ 41,09 %) explique ce résultat.

Grâce aux excédents cumulés les années précédentes, le budget de fonctionnement présente malgré tout un excédent de fonctionnement cumulé de 699 583,52 €.





Le budget d'investissement présente des capacités de mobilisation importantes pour les années à venir. En effet, outre la particularité de présenter aucune dette, l'excédent d'investissement cumulé représente un montant de 901 111,38 €.